

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, étendu aux régions, aux communes et aux syndicats composés de communes de plus de 3500 habitants prévoit l'obligation d'organiser un **débat sur les orientations générales du budget**.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du Syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

Ce débat doit porter sur :

- les orientations générales du budget de l'exercice à venir,
- les engagements pluriannuels envisagés
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, des ressources de la collectivité

Ce débat doit donner lieu à une délibération en Comité syndical.

Conformément au **décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire**, le rapport d'orientation budgétaire 2017 doit être transmis au représentant de l'Etat, remis aux élus délégués et être rendue publique (mise en ligne sur internet dans les 15 jours qui suivent le DOB).

# SOMMAIRE

## 1. CONTEXTE GENERAL

- 1.1. Evolution du cadre législatif
- 1.2. Evolution statutaire du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- 1.3. Partenariats Etat / Régions / Départements pour la mise en œuvre de la Charte du Parc
- 1.4. Les principaux outils financiers 2015 – 2020

## 2. PRIORITES 2018

- 2.1. Programme opérationnel – Mise en œuvre des objectifs de la Charte du Parc (budget principal)
- 2.2. Coopération et mutualisation avec les membres et partenaires du Parc

## 3. EVOLUTION DES RESSOURCES

## 4. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : ORIENTATIONS

- 4.1 Evolution des effectifs
- 4.2 Evolution des charges de gestion générale
- 4.3 Gestion de la trésorerie – Avances de fonds

## 5. DEPENSES D'INVESTISSEMENT : ORIENTATIONS

## 6. PATRIMOINE DU SYNDICAT MIXTE

## 7. ETAT DE LA DETTE

# 1. CONTEXTE GENERAL

## 1.1. Evolution du cadre législatif

La Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été publiée au Journal officiel du 9 août 2016 et codifiée aux articles L. 333-1 à L. 333-4 du code de l'environnement.

Il est désormais possible pour les communes qui figuraient dans le périmètre d'étude d'intégrer le Parc en cours de classement.

Suite à la publication au JORF n°0162 du 12 juillet 2017 du décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux, le territoire des communes du périmètre de classement potentiel (ou le périmètre soumis aux votes des communes pour les Parcs classés avant 2016) peut être classé par arrêté du représentant de l'Etat dans la région, pour la durée de validité du classement du parc naturel régional restant à courir, sur proposition du syndicat mixte du parc, après délibération de la commune concernée portant approbation de la charte.

La mise en œuvre est possible dans les 6 mois suivant la publication du décret (avant le 13 janvier 2018) ou dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

## 1.2. Evolution statutaire du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

### Modification statutaire - Augmentation de la contribution statutaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est membre du Syndicat mixte des Baronnies provençales. En complément de sa contribution statutaire, elle a mis à disposition pendant 9 ans à titre gratuit un de ses ingénieurs principaux en qualité de directeur du Syndicat mixte.

En 2016, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur a pris la décision de mettre fin à toute mise à disposition à titre gratuit, quel que soit l'organisme considéré.

Le 22 Juin 2017, en accord avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Comité Syndical s'est prononcé favorablement pour une modification statutaire permettant l'intégration de la valeur de cette mise à disposition dans une nouvelle contribution statutaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette intégration fait passer la cotisation de la région PACA de 180 000 € en 2017 à 272 500 € en 2018.

Cette modification statutaire permet également d'actualiser en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le nombre et le nom des EPCI membres du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

### Décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 – Classement de nouvelles communes

Suite à la publication au Journal Officiel du décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux, le syndicat mixte du Parc a la possibilité de proposer au Préfet de Région coordonnateur le classement de communes du périmètre de préfiguration du Parc, actuellement non classées, qui en feraient la demande.

Il a été proposé en septembre 2017 aux 16 communes associées et aux 28 communes non adhérentes cette possibilité de classement. La proposition du syndicat mixte du Parc naturel régional doit intervenir dans les six mois qui suivent la publication du décret (avant le 13 janvier 2018) ou attendre l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

### Une dernière modification statutaire prévue au premier semestre 2018

Une modification des statuts sera proposée pour prendre en compte d'une part l'augmentation de la contribution statutaire de la région PACA puis l'actualisation des membres (communes classées et communes associées) et les ajustements proposés par le Région PACA conformément à sa feuille de route avec les PNR.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional actualisera ensuite le plan du parc ainsi que la liste des communes figurant dans le périmètre classé. Ces informations devront être mises à disposition du public (au ministère en charge de l'environnement, dans la ou les préfectures de région, les préfectures et sous-préfectures territorialement concernées, au siège de la ou des régions concernées, au siège du syndicat mixte du parc ainsi que sur son site internet).

### 1.3. Partenariats Etat / Régions / Départements pour la mise en œuvre de la Charte du Parc

La compétence « Parc naturel régional » étant une compétence régionale, les relations entre les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Syndicat mixte sont très fortes.

Cette interrégionalité double toutefois le besoin et le coût de relations bilatérales avec chaque Région.

Principaux partenaires financiers et techniques, les Régions contribuent majoritairement au financement du Syndicat mixte aussi bien sur son fonctionnement (cotisation) que sur son programme d'actions (sur crédits spécifiques PNR et sur crédits de droit commun).

#### Région Auvergne-Rhône-Alpes (crédits spécifiques PNR)

##### Pour l'année 2017

- Une dotation statutaire de 360 000 €
- Une participation au programme d'actions à hauteur de 31 000 € en crédits de fonctionnement
- Une participation au programme d'actions en crédits d'investissement de 16 000 €
- Une participation exceptionnelle en investissement (siège du PNR) à hauteur de 450 000 €

##### Pour l'année 2018 (en attendant les derniers arbitrages budgétaires de la Région)

- Une dotation statutaire de 360 000 €
- Une enveloppe identique en crédits de fonctionnement pour le programme d'actions ce qui se révèle insuffisant pour l'action du Parc
- Une participation au programme d'actions en crédits d'investissement de 100 000 € (50 000 € précédemment)

## **Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (crédits spécifiques PNR)**

### Pour l'année 2017

- Une dotation statutaire de 185 000 € qui passe à 272 500 € avec la révision statutaire
- Une participation au programme d'actions à hauteur de 71 000 € en crédits de fonctionnement
- Une participation au programme d'actions en crédits d'investissement de 18 800 €
- Une participation exceptionnelle en investissement (siège du PNR) à hauteur de 150 000 € (une première subvention de 150 000 € avait été attribuée en 2016).

### Pour l'année 2018 (en attendant les derniers arbitrages budgétaires de la Région)

- Une dotation statutaire de 272 500 €
- Une enveloppe comprise entre 50 000 € et 100 000 € en crédits de fonctionnement pour le programme d'actions
- Une participation au programme d'actions en crédits d'investissement de 50 000 € à 100 000 €

La Région a adopté par délibération en 2017 une nouvelle feuille de route de sa politique PNR.

Le fonctionnement et les orientations du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales sont conformes aux attentes de la Région.

## **ETAT – CONVENTION CADRE 2017-2019**

La convention cadre signée en 2017 vise à organiser, pour la période 2017-2019, le partenariat entre l'État et le syndicat mixte du parc naturel régional des Baronnies provençales, avec pour finalité principale de contribuer conjointement à la gestion durable des espaces et du patrimoine naturels et paysagers, à travers la mise en œuvre de la charte du Parc :

- ◆ Pour relever les grands défis environnementaux : biodiversité, transition écologique et énergétique, gestion des ressources naturelles, des patrimoines et des paysages ;
- ◆ Pour organiser la mise en œuvre cohérente des politiques publiques sur le territoire classé ;
- ◆ Pour décliner les politiques publiques innovantes, de manière expérimentale et transférable.

Elle définit les modalités du soutien financier apporté par l'État à travers une subvention annuelle de 100 000 € au titre de l'ingénierie territoriale. L'État peut apporter en plus des subventions au syndicat mixte pour la réalisation d'une action, d'une démarche, d'une initiative, expérimentale et/ou innovante, selon les disponibilités financières et les orientations nationales ; elles font l'objet d'arrêtés spécifiques.

Ce soutien peut être complété par des financements thématiques, qu'ils relèvent du droit commun (Natura 2000 par exemple) ou qu'ils soient mis en place dans le cadre de politiques spécifiques (appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt par exemple).

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, assure le pilotage et le contrôle de ce partenariat par les moyens qu'il juge les plus appropriés.

**Le Département de la Drôme** pourrait à nouveau intervenir en plus de sa contribution statutaire (180 000 €) sur le programme pédagogique du Parc.

**Le Département des Hautes-Alpes** (contribution statutaire de 90 000 €)

Il s'est engagé via l'ADET 05 à promouvoir le Parc naturel régional des Baronnies provençales. Le Syndicat mixte adhèrera en 2018 à l'agence d'ingénierie territoriale IT05.

Les moyens de mise en œuvre des objectifs du Parc se trouvent de plus en plus dans des **programmes Européens, Nationaux ou Régionaux** fonctionnant par appels à projets puis par plans d'actions pluriannuels. Cela génère une augmentation conséquente de la charge de travail (suivi administratif et financier) et peut désorganiser le travail en cours parce qu'il faut se mobiliser vite et par à-coups.

#### 1.4. Les principaux outils financiers 2015 - 2020

Le travail réalisé en 2015 et 2016 a permis de valider tous les outils financiers 2015 – 2020 du Parc et du territoire à l'exception du renouvellement de la charte forestière de territoire 2010-2015 pour lequel aucun financement n'a pu être trouvé :

- **Le programme Espace valléen**

Valorisation des patrimoines naturels et culturels dans le cadre d'une stratégie touristique : **Baronnies provençales « Faire destination »**

**23 opérations - 5 millions €** (dont 0,5 M€ AURA, 1 M€ PACA, 0,4 M€ Etat, 0,5 M€ FEDER)

- **PAEC** (Etat, FEADER, Agence de l'eau)

2 Projets Agro-environnementaux et Climatique (1 pour la partie du Parc en Drôme et 1 pour la partie dans les Hautes-Alpes) 2015 – 2020

PAEC PNR – PACA : 1 022 261 € d'aides contractualisées ; 50 à 80 agriculteurs concernés par des MAEC

PAEC PNR – AURA : 1 249 876 € d'aides contractualisées ; 37 éleveurs concernés par des MAEC

La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée complémentirement à hauteur de 80 597 € pour la période 2017-2022. Ces crédits financeront directement les mesures des agriculteurs retenus dans le PAEC du Parc sur les zones à enjeu biodiversité hors zone Natura2000. Cela représente 6 contrats actuellement engagés par des éleveurs de la zone de la Méouge, de Saint-Auban sur Ouvèze, Montfroc et Pommerol.

- **Plan Pastoral de territoire** (Région Auvergne Rhône-Alpes)

Après un premier PPT 2010-2015 qui a permis la réalisation d'un plan d'actions de 572 151 €.

Un nouveau PPT 2015/2020 a été signé autour d'un plan d'actions de 769 000€ (25% Région, 20% CD26, 35% Etat) dont 500 000 € (pistes, clôtures, débroussaillage, abreuvoir ...). Une centaine d'éleveurs sont concernés. En 2017 a été inaugurée et mise en service la première cabane pastorale mobile du Parc dont la gestion est confiée à l'ADEM.

- **Programme LEADER 2015 – 2020**

LEADER Une Autre Provence « La Terre et les Hommes L'économie des liens »

Montant FEADER contractualisé : 2 380 000 €

Le portage et le pilotage du LEADER du GAL Une Autre Provence est assuré en binôme par :

Le Syndicat Mixte du Parc, qui en assure le portage administratif et financier en budget annexe ;

Le Pays Une Autre Provence, qui en assure le pilotage.

LEADER Sisteronais Buëch « Nos talents au service d'un écodéveloppement »

Montant FEADER contractualisé : 1 962 480 €

Convention entre le GAL LEADER Sisteronais Buëch et le Syndicat mixte du Parc pour mutualiser du personnel de gestion (0.2 ETP).

## 2. PRIORITES 2018

### 2.1. Programme opérationnel – Mise en œuvre des objectifs de la Charte du Parc (Budget principal)

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le syndicat mixte assure des actions visant à mettre en œuvre les objectifs de la charte ou à contribuer à leur mise en œuvre par ses signataires. Cela se traduit, au-delà de ses actions propres, par :

- ◆ un accompagnement des signataires dans le respect de leurs engagements (expertise, animation, opérations pilotes, conseils et accompagnement de projets, etc.) ;
- ◆ un entraînement des autres acteurs dans la dynamique (sensibilisation, mises en réseau et fédération d'acteurs, aide à la conciliation d'usages, etc.) ;
- ◆ une mise en cohérence et/ou une coordination des actions des partenaires ;
- ◆ une veille au respect de la charte (conseils, participation à des opérations, avis simples sur des projets, etc.).

Le programme opérationnel pluriannuel du Parc s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la charte.

Répartis selon la structure de la charte, les équivalents temps plein (ETP) prévisionnels nécessaires à l'exercice des missions techniques associées sont mentionnés ci-après à titre indicatif (les fonctions supports, de gestion et d'administration ne sont pas comptabilisées).

## I - FONDER L'EVOLUTION DES BARONNIES PROVENÇALES SUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES DIFFERENTS ATOUTS NATURELS ET HUMAINS

### ***Orientation I.1 Connaître et préserver la biodiversité des Baronnies provençales*** **(2,2 ETP concernés)**

- ◆ Animation Natura 2000 : sur le site Baronnies - Gorges de l'Eygues FR8212019  
En 2018, l'animation « Natura 2000 » comprendra également une prise en main de la rédaction du document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201689 des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » inscrit à la Directive Habitats. Il est également prévu de développer le suivi du Vautour Percnoptère et de créer six nouvelles placettes alimentaires chez des éleveurs d'ici 2019 grâce à un financement d'un Projet interParcs PACA relatif à la conservation du Vautour Percnoptère retenu par l'Agence Française pour la Biodiversité.
- ◆ Actions en faveur des messicoles : Diffusion d'un livret pédagogique aux agriculteurs et au public.
- ◆ Animation de deux projets agro-environnementaux et climatique 2015-2020 (PAEC) sur les parties Drôme et Hautes-Alpes du parc : animation, gestion et suivi des actions des PAEC en partenariat avec les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes, communication



et sensibilisation sur le territoire, appui technique et administratif aux bénéficiaires pour le montage des contrats MAEC, évaluation et valorisation des MAEC contractualisés.

- ◆ Étude des cellules familiales de castors : Rapport final – Bilan – Mise en œuvre d'une procédure rapide de gestion des conflits en partenariat avec les services de l'Etat et l'Agence Française de la biodiversité. Sensibilisation et communication grand public (Ribiers en mai 2018).
- ◆ Appel à projet de l'Agence Française de la biodiversité – sous réserve que le projet soit retenu pour 2018 – 2019 - Mise en œuvre d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur la Commune de Val-Buëch-Méouge et Eourres en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de PACA.
- ◆ Mise en place du dispositif EVA, observatoire :

Le syndicat mixte et les laboratoires de recherche de l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) et de l'institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie (IMBE, UMR associant l'université Aix-Marseille / CNRS 7263 / IRD 237 / Avignon université) ont souhaité collaborer autour de questionnements scientifiques d'actualité sur l'aménagement des territoires, le croisement des enjeux socio-environnementaux de la biodiversité et les interactions homme-nature. Ainsi, de septembre 2012 à septembre 2015, la mise en place de l'observatoire a fait l'objet d'une thèse universitaire en écologie à l'université d'Aix-Marseille, intitulée « Apport de l'observation socio-environnementale pour une approche globale des enjeux de la biodiversité dans l'aménagement du territoire ». Cette étude a permis de déterminer les fondements de l'observatoire et ses produits dérivés dans une vision intégrative socio-environnementale. Suite à ce travail de thèse, il s'agit à présent de finaliser cette démarche en mettant en œuvre l'outil sur le territoire de façon opérationnelle et coordonnée avec la mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation interne au syndicat mixte, qui s'appuiera sur l'outil EVA (développé par la fédération des PNR de France).

- ◆ Suivi et accompagnement de différents sites et programmes :
  - Espaces naturels sensibles (ENS) de Châteauneuf-de-Chabre, Verclause, Moulin des Pendants, Villeperdrix et Veynes.
  - Sites à fort enjeux floristiques à Buis-les-Baronnies, Laborel, Éourres, L'Épine, Chabestan et la montagne de Chabre.
  - Programme Life Gypconnect, en faveur du gypaète barbu.

### ***Orientation I.2 Préserver les patrimoines agricoles et forestiers emblématiques***

**(1,2 ETP concerné)**

- ◆ Animation et gestion du plan pastoral de territoire 2015-2020 (dispositif PPT de la région Auvergne-Rhône-Alpes).

Après un premier PPT 2010-2015, qui a permis la réalisation d'un plan d'actions doté de 572 151 €, un nouveau PPT a été signé pour 2015-2020 autour d'un plan d'actions doté de 769 000 € (25% par la région, 20% par le département de la Drôme, 35% par l'État) dont 500 000 € de travaux (pistes, clôtures, débroussaillage, abreuvoir, etc.). Une centaine d'éleveurs sont concernés.

Le syndicat mixte anime un comité de pilotage intégrant les différents acteurs des espaces pastoraux et ruraux concernés.

Un avenant (augmentation des besoins en investissement) pourrait être étudié avec la Région en 2018.



- ◆ Journées en alpage (PPT) : Deux journées de découverte grand public au premier semestre 2018 auront lieu au sein du site Natura2000, qui comprend plusieurs estives (Montagne d'Angèle, Montagne de Miélandre, Montagne de Montrond, Montagne de Staton, Montagne du Poët, Plateau de Saint-Laurent).
- ◆ Savoirs écologiques paysans : sensibilisation des producteurs et amateurs de fruits sur les variétés locales, adaptées au terroir, et sur les gestes écologiques et savoirs permettant d'entretenir et de valoriser ces patrimoines ; ce programme s'inscrit dans une action inter-parcs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'agit de terminer le programme en 2018 puis de définir les suites à donner.
- ◆ Gestion intégrée des risques naturels : animation et actions expérimentales de gestion intégrée des risques naturels et notamment sur les risques feux de forêts, glissement de terrain et chute de blocs, en partenariat avec l'IRSTEA, l'office national des forêts (ONF) et les services de l'État ; concertation avec les communes pour la mise en sécurité du massif de Pierrelongue ; formation-sensibilisation des habitants pour la mise en sécurité des habitations, formation des intervenants éducatifs.

***Orientation 1.4 Donner aux patrimoines culturels toute leur place dans la compréhension et l'aménagement du territoire (0,8 ETP concerné)***

- ◆ Inventaire des patrimoines culturels des Baronnie provençales.

L'objectif est de réaliser l'inventaire sur deux communes par an. Après les communes de Barret-de-Lioure et Châteauneuf-de-Chabre en 2016, l'inventaire a porté en 2017 sur les communes d'Antonaves et Reilhanette : étude de recensement des patrimoines bâtis, inventaire des éléments significatifs et travail de recherche historique en partenariat avec les deux services régionaux de l'inventaire des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour l'année 2018, il est programmé la réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti de l'ancienne commune de Ribiers.

- ◆ Plan concerté de valorisation des patrimoines culturels 2016-2019.

Le plan concerté de valorisation vise à mettre en place en région Provence-Alpes-Côte d'Azur des opérations coordonnées de connaissance, de restauration et de valorisation du patrimoine public, protégé au titre des monuments historiques ou non, bâti ou mobilier, ainsi que les études diagnostic. Ces opérations sont menées sous le contrôle ou après avis des services de l'État compétents (conservation régionale des monuments historiques [CRMH] Provence-Alpes-Côte d'Azur ou unité départementale de l'architecture et du patrimoine [UDAP] des Hautes-Alpes).

Rappel 2016 - 2017 (montants des opérations : 61 230 €) : église de Saint-Cyrice (commune d'Étoile-Saint-Cyrice), vieux village et château d'Arzeliers (commune de Laragne-Montéglin), hôtel de ville (commune de Serres).

De nouvelles opérations pourraient être proposées en 2018.

- ◆ Gypse en Baronnie, programme de sensibilisation et d'action autour du gypse :

Actions de sensibilisation et de formation (élus, professionnels, grand public, scolaires) et restauration de patrimoines publics (objectifs : conforter les liens entre gypse patrimonial et activités économiques et valoriser la reconnaissance culturelle et artistique du gypse, par des chantiers de formation, colloques, symposiums, interventions pédagogiques en milieu scolaire, visites de sites).

## DANS LE CADRE DE L'AMBITION II - RELOCALISER UNE ECONOMIE FONDEE SUR L'IDENTITE ET LA VALORISATION DES RESSOURCES TERRITORIALES

### ***Orientation II.1 Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité (1 ETP concerné)***

- ◆ Animation permettant de mutualiser des outils de promotion de plusieurs syndicats de différentes filières : syndicat de l'abricot (accompagnement vers une IGP, en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Drôme sur le volet technique), syndicat des vigneron des coteaux des Baronnies, syndicat interprofessionnel de l'olive noire de Nyons et des Baronnies, syndicat du petit épeautre de haute Provence, syndicat des producteurs de tilleul officinal des Baronnies, etc.
- ◆ Evaluation et décision relatives à la mise en place de la marque « valeur Parc naturel régional » pour les productions agricoles et artisanales
- ◆ Partenariat avec les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes sur le développement d'un système alimentaire de territoire.
- ◆ Transmission, installation, foncier agricole : projet partenarial avec les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes pour favoriser la transmission des exploitations agricoles et l'installation de nouveaux agriculteurs, sous réserve de financement LEADER (région PACA).
- ◆ Participation à un groupe local d'appui à l'installation sur des espaces-test agricoles dans le secteur Buëch-Baronnies, sous l'animation de l'association pour le développement de l'emploi agricole et rural des Hautes-Alpes (ADEAR 05).
- ◆ Gestion de la cabane pastorale mobile (plan pastoral de territoire). : Investissement porté par le syndicat mixte pour un abri mobile à destination des éleveurs et des bergers usagers du massif des Baronnies provençales. La gestion de cette cabane mobile est confiée à l'association départementale d'économie montagnarde de la Drôme (ADEM).
- ◆ Convention de partenariat avec Agribio Drôme et Agribio Hautes-Alpes
- ◆ Expérimentation et développement d'un produit agricole : l'huile de Cameline – partenariat avec Agribio Drôme dans le cadre du programme Leader.

### ***Orientation II.2 Développer et promouvoir un tourisme durable qui s'inscrit dans le paysage et l'art de vivre le territoire (1,4 ETP concerné)***

- ◆ Portage et animation de la stratégie et du plan d'actions « Espace Valléen » (dans le cadre de l'appel à projet du programme opérationnel interrégional FEDER du massif des Alpes, intitulé « Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne ») intitulé Baronnies provençales « Faire destination » par la valorisation des patrimoines naturels et culturels : accompagnement de 23 actions sur 3 ans, portées par différentes collectivités territoriales pour un montant global de 5 M€ sur des financements 2016-2020 (FEDER, FNADT CIMA, régions ARA et PACA).
- ◆ Mise en œuvre de la marque VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL, avec pour objectifs 10 hébergements marqués par an. Animation du réseau.
- ◆ Portrait identitaire du massif des Baronnies provençales : caractérisation de l'identité touristique du parc (référentiel de promotion touristique) et étude d'équipement des offices du tourisme et bureaux d'accueil-information touristique relais du parc.
- ◆ Année 2 de diffusion sur le territoire de la carte touristique du Parc naturel régional des Baronnies provençales (80 000 exemplaires papier diffusés gratuitement au sein des offices de tourisme [OT] « relais du parc ») déclinable ensuite en carte touristique interactive sur le site internet du parc.

- ◆ Aménagements des relais du parc
  - Volet aménagement d'un espace Parc au sein des bureaux d'accueil touristiques (programme Espace valléen)
  - Installation et mise en service des Fontaines à eau : « Plantes et bien-être en Baronnies provençales ». Il s'agit de mettre en place des fontaines à eaux chaudes dans les offices de tourisme relais du parc, valorisant les plantes aromatiques et médicinales.
- ◆ Conception et valorisation du « Tour équestre des Baronnies provençales ».
- ◆ Promotion de la destination touristique : Création et diffusion d'outils de promotion sur la période 2018-2020, en collaboration avec les partenaires : offices de tourisme, comité d'expansion touristique et économique de la Drôme provençale (CETEDP), agence de développement touristique de la Drôme (ADT26), agence départementale de développement économique et touristique des Hautes-Alpes (ADDET05).
- ◆ Déploiement de la signalétique du parc sur la base de la charte signalétique réalisée en 2016-2017.
- ◆ Valorisation de la thématique « nuit »
- ◆ Diffusion d'un film documentaire professionnel d'une heure co-produit par le Parc : « Le Parc naturel régional des Baronnies provençales » réalisé par Monsieur René MANNENT en collaboration avec Monsieur Charly BAILE. Le fil conducteur du film sera le vol du vautour, avec des images de drone simulant le vol à la découverte du territoire : hommes, monuments, villages et paysages typiques. Certains sujets plus approfondis comporteront des interviews. Un commentaire accompagnera le film.

### ***Orientation II.3 Référencer les Baronnies provençales en matière de pratiques et de gestion des sports de nature (1 ETP concerné)***

- ◆ Gestion et valorisation des espaces, sites et itinéraires (ESI) : développement de l'offre du parc sur le site internet « Chemins des parcs » de Provence-Alpes-Côte d'Azur, valorisation numérique des espaces sites et itinéraires de pratiques de sport de nature des Baronnies provençales, animation des actions relatives aux sports de nature s'inscrivant dans les orientations de la charte du parc, suivi et développement de l'action de mesure de la fréquentation en espaces naturels (éco-compteurs), référencement et numérisation des chemins et voies ouvertes à la circulation des véhicules à moteur, positionnement du territoire des Baronnies provençales sur la pratique du cyclo-tourisme.
- ◆ Opportunité et faisabilité avant développement du marquage « valeur Parc naturel régional » des prestataires de service d'activités de pleine nature
- ◆ Conception mise en place de bases de Trail
- ◆ Topoguide pédestre « Le PNR des Baronnies provençales... à pied », en partenariat avec la fédération française de randonnée pédestre (FFR). Dépôt-vente du topoguide FFRP "Le Parc naturel régional des Baronnies provençales...à pied" dans les Offices de Tourisme "relais du Parc. 380 exemplaires sont mis en dépôt-vente en 2018 au sein des Offices de Tourisme/Bureaux d'accueil touristique « relais du Parc ». Le prix de vente public de l'ouvrage étant fixé à 14,70 € : 2,70 € seront conservés par les Offices de Tourisme au titre de leur commission et les 12 € restants seront reversés au Parc par topoguide vendu.
- ◆ Accompagnement technique à l'évènement interterritorial VTT « Trans-Baronnies »

## **Orientation II.4 Anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles (1 ETP concerné)**

### **Mission d'éducation à l'environnement et au territoire**

- ✓ Objectifs pour les écoles primaires et maternelles :
  - ✓ Permettre aux enfants scolarisés sur le territoire de découvrir une ou plusieurs facettes des patrimoines locaux tout en étant sensibilisés aux problématiques environnementales.
  - ✓ Former de futurs citoyens responsables, autonomes et concernés par le devenir des Baronnies provençales.
  - ✓ Mettre des moyens à disposition des équipes éducatives pour mener à bien des projets pédagogiques cohérents, innovants et en lien avec les objectifs de la charte du parc.
  - ✓ Pour les 4 collèges, lycées et la maison familiale rurale (MFR) des Baronnies :
  - ✓ Le principe et les objectifs des projets soutenus sont quasi-identiques à ceux visant les établissements du primaire : apporter un soutien financier et méthodologique aux projets des enseignants, tout en favorisant la transversalité des approches pédagogiques.
  - ✓ Les établissements sont associés autour de besoins précis, intégrés aux projets d'établissements. La mise en place des projets se fait de manière individualisée à travers des rencontres préparatoires. Ils font l'objet d'une convention partenariale.
  - ✓ Programme pédagogique pour les accueils de loisir sans hébergement (ALSH) : ils sont sollicités par appel à projets de découverte des patrimoines et/ou d'éco-citoyenneté, permettant de répondre au mieux aux attentes, à travers des projets conçus sur-mesure avec le soutien de l'équipe technique du parc.
  - ✓ Animation du réseau d'acteurs éducatifs et parution du « Petit Baronnard »
- ◆ Candidature à un projet INTERREG Espace Alpin- le Parc pourrait être partenaire de la Région Piémont (Italie), chef de file, pour un projet visant à accroître l'impact économique et social des activités de valorisation du patrimoine naturel et culturel grâce à l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement local durable basés sur les principes de l'économie circulaire.

## **DANS LE CADRE DE L'AMBITION III - CONCEVOIR UN AMENAGEMENT COHERENT, SOLIDAIRE ET DURABLE DES BARONNIES PROVENÇALES**

### **Orientation III.1 Préparer et accompagner un urbanisme rural durable (0,6 ETP concerné)**

- ◆ Construction de la « maison des Baronnies provençales » et aménagement des abords (maîtrise d'ouvrage déléguée par la commune de Sahune).
- Il s'agira d'un bâtiment intégrant des exigences en lien avec les principes de la charte, démonstratif des techniques de construction visant notamment la performance énergétique, la mise en valeur des filières locales et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :
- Bâtiment à énergie positive,
  - Principes de l'écoconstruction,
  - Matériaux de construction valorisant les ressources locales,
  - Conception bioclimatique.
- ◆ Accompagnement et soutien technique aux communes pour l'élaboration de projets d'aménagement : faisabilité technique et propositions pour aménagements paysagers, sentiers d'interprétation, etc.

**Orientation III.2 Impulser et développer une politique énergétique territorialisée (0,3 ETP concerné)**

- ◆ Accompagnement au développement de 3 projets de centrales villageoises photovoltaïques (Rosanais, sud Baronnies, La lance).
- ◆ Réalisation d'une étude multi-filières du potentiel des énergies renouvelables en partenariat avec les Communautés de communes des Baronnies en Drôme provençales et du Sisteronais-Buëch et des deux Syndicats départementaux d'énergie.
- ◆ Campagne hivernale de mesure de l'isolation des habitations – Partenariat Parc –CEDER sur une campagne gratuite de sensibilisation des habitants.

**Orientation III.3 Rééquilibrer l'offre culturelle pour en favoriser l'accès (0,4 ETP concerné)**

- ◆ Convention de développement de l'enseignement artistique et culturel sur la communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale : mise en place de deux résidences artistiques en partenariat avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et le centre national du livre (CNL). Cette convention doit être renouvelée pour la période 2018-2020 et concernera l'ensemble du territoire de la Communauté de communes des baronnies en Drôme provençale. Elle associera l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme, la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale et le Parc.
- ◆ Redécouvrir le tilleul des Baronnies : Depuis 2016, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a engagé avec le soutien de l'Etat (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une enquête ethnologique portant sur le tilleul domestique et ses usages. Ce travail est mené en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Alpin qui réalise des études botaniques. Il est envisagé de prolonger les actions de connaissance et engager des actions de valorisation et d'accompagnement des professionnels en sollicitant le programme Leader en 2018.

**Orientation III.4 Faire reconnaître le parc comme fédérateur des politiques territoriales (0.4 ETP concerné)**

- ◆ Le syndicat mixte assure le portage administratif et financier du programme LEADER du GAL Une autre Provence (UAP) (montant FEADER contractualisé : 2 380 000 €), en binôme avec l'association Pays une autre Provence qui en assure le pilotage.
- ◆ Le syndicat mixte mutualise du personnel de gestion (à hauteur de 0,2 ETP) avec le GAL LEADER Sisteronais-Buëch pour la gestion de son programme « Nos talents au service d'un écodéveloppement » (montant FEADER contractualisé : 1 962 480 €).
- ◆ Déploiement de la charte signalétique (2017-2018) : sur la base du guide de la signalétique réalisé par le syndicat mixte en 2016 à l'usage des communes et communautés de communes, conception et mise en place de la signalétique parc sur les autoroutes A7 et A51, aux entrées géographiques du parc sur les routes départementales et aux entrées des communes classées. La réalisation de relais d'information service (RIS) spécifiques aux patrimoines du parc est programmée sur 2018-2019.
- ◆ Animation d'un conseil scientifique.
- ◆ Mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation, avec le logiciel EVA, développé à l'initiative de la fédération des PNR de France (FPNRF).

## 2.2. Coopération et mutualisation

### Avec le réseau des PNR

Le Parc est appelé à s'investir et à s'impliquer au sein de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ainsi qu'au sein des deux réseaux régionaux PACA et AURA.

L'année 2017 a été marquée par la célébration des 50 ans des Parcs naturels régionaux créés par un décret du Général de Gaulle en 1967.

Une démarche de mutualisation des Systèmes d'Information Territoriaux est en cours au sein du réseau des Pnr de PACA.

Avec les autres Parcs et projets de Parcs de la Région PACA, il a été constitué en 2017 un groupement de commandes pour l'achat de fournitures. Le Parc naturel régional du Luberon assure la fonction de coordonnateur « Chef de file » selon l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le Parc participe à la définition et la réalisation du programme d'actions de l'association « réseau des Parcs naturels régionaux de PACA (un plan d'actions de 50 000 € financé à 80 % par la Région, 20 % par les cotisations des Parcs).

### Partenariats conventionnés

- Convention cadre de partenariat avec les chambres d'agriculture de la Drôme et des Hautes-Alpes

- Convention avec le SDED-SYME 05

Les Communes adhérentes au Parc ont toutes transféré leur compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'électricité (AODE) aux syndicats départementaux, à savoir le SDED pour les communes de la Drôme et le SyME05 pour celles des Hautes Alpes.

### Coopération avec les Communautés de communes

Des conventions entre le Parc et les Communautés de communes préciseront en 2018 les priorités communes et les engagements respectifs compte tenu de la redistribution des compétences, de la réorganisation territoriale et afin de garantir des conditions cohérentes et optimales de mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire du Parc.

### Autres adhésions

- Réseau d'éducation à la montagne alpine – Educ'alpes

- Réseau régional Provence Alpes Côte d'Azur des Espaces Naturels (RREN)

- Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM)

Participation à une mission d'étude de l'ADEM en Argentine à destination des éleveurs drômois. L'objectif est d'emmener 38 éleveurs drômois sur une semaine en novembre ou décembre 2018 en Argentine à la rencontre d'éleveurs ovins de ce territoire. Un retour sur expérience sera fait lors de la journée annuelle de l'ADEM. Le Parc s'est engagé à participer à hauteur de 1000 € en liant la subvention au nombre d'éleveurs des Baronnies provençales.

- Agence technique départementale des Hautes-Alpes (IT05)

- Membre de droit de l'association des Gîtes de France des Hautes-Alpes



### 3. EVOLUTION DES RESSOURCES

#### Evolution de la population du territoire

La contribution statutaire des Communes et des Communautés de communes pour 2018 est calculée à partir de la population DGF 2016.

Rappel : Population DGF = population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes)

*Sous réserve d'ajustement liés au classement de nouvelles communes en application du décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux.*

Population DGF 2016 des Communes classées : 37 401 hab.

Population DGF 2016 des Communes demandant leur classement : 2 485 hab. (décret du 10 juillet 2017)

Population DGF 2016 des Communes associées : 2 485 hab. (pointage au 16/11/17)

Population DGF 2016 des villes portes : 33 627 hab.

- Perte de 174 hab. (pop. DGF) dans les villes portes : = - 69.60 €
- Gain de 155 hab. (pop DGF) dans les Communes classées : + 77.5 €

#### Les contributions statutaires

Les cotisations des membres du Syndicat mixte sont fixées dans les statuts et obligatoires. Le comité syndical décide annuellement de son évolution dans le cadre des statuts.

La cotisation des Communes classées doit être fixée entre 0,5 € par habitant/an et 1 € par habitant/an.

La cotisation des Communes associées doit être fixée entre 1 € par habitant/an et 1,5 € par habitant/an.

La cotisation des EPCI doit être fixée entre 1,5 € par habitant/an et 2 € par habitant/an (habitants des communes classées ou associées)

La cotisation des villes-portes doit être fixée entre 0,4 € par habitant/an et 0,6 € par habitant/an.

La dotation annuelle de fonctionnement de l'Etat au Parc : 100 000 €



Dotations et participations	BP+DM 2017	Proposition 2018
Etat	100 000.00 €	100 000.00 €
Auvergne-Rhône-Alpes	360 000.00 €	360 000.00 €
PACA	183 500.00 € + 85 000.00 €	272 500.00 €
Drôme	180 000.00 €	180 000.00 €
Hautes-Alpes	90 000.00 €	90 000.00 €
Communes classées - 0,5 € / hab. DGF N-2	18 390.50 €	18 700.50 € 1 242.50 €
Communes associées - 1 € / hab. DGF N-2	5 696.00 €	3 242.00 €
Villes Porte - 0,40 € / hab. DGF N-2	13 520.40 €	13 450.80 €
CC - 1,50 € / hab. DGF N-2(communes Parc et associées)	61 495.50 €	62 274.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 097 602.40 € €</b>	<b>1 101 409.80 €</b>

Les autres ressources du Syndicat mixte se composent de subventions sur actions et de quelques recettes propres marginales (vente d'ouvrages en dépôt-vente dans les OT relais du Parc, conventions d'assistance technique à une commune ou à une communauté de communes).

Subventions pour personnel affecté à des actions ou programmes :

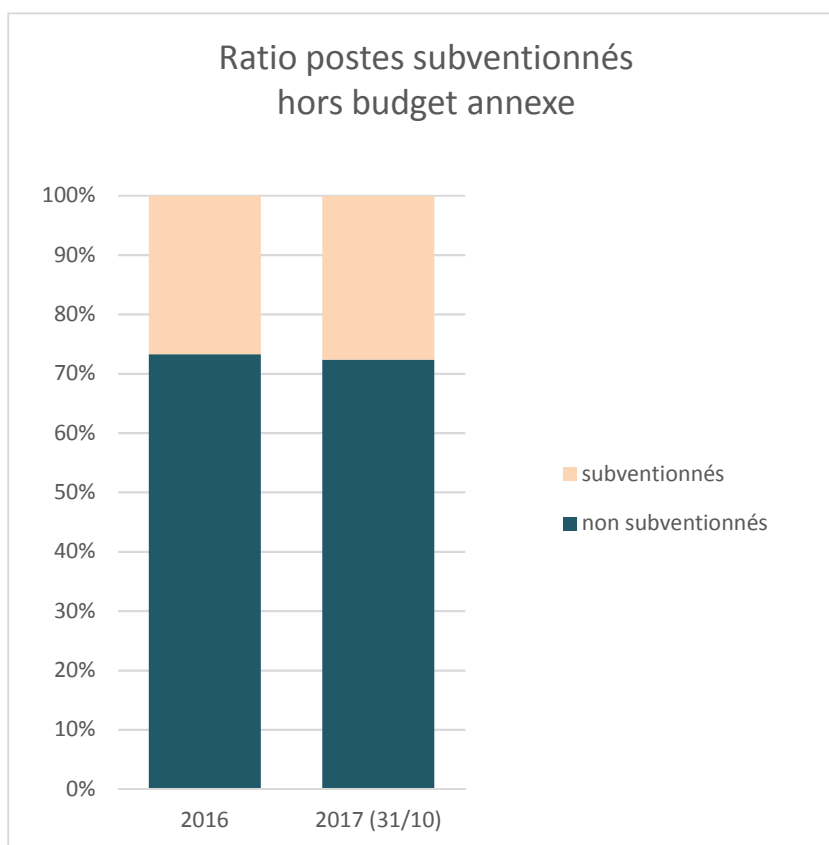
Reste à percevoir sur actions 2015, 2016, 2017 : **272 146.79 €** (au 09/11/2017)

Subventions prévisionnelles 2018 : **71 606.14 €**

## 4. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : ORIENTATIONS

### 4.1. Evolution des effectifs

#### Budget principal (Effectifs – Bilan)



## Emplois permanents proposition 2018 : 15 agents + 1 remplaçant – 13.2 ETP

Fonction	Statut	ETP BP 2017	Proposition 2018
Directeur	Mad région PACA	1	1
Directrice adjointe	CDI	1	1
D.A.F.	CDD	0.4	0.6
Accueil – Secrétariat	Titulaire	0.8	0.8
Cdm Environnement (congé parental)	Titulaire	1	0.25 (retour en octobre)
Cdm Tourisme et APN	Titulaire	1	0.8
Gestion administrative – Assistance de direction	Titulaire	0.8	0.8
Cdm Communication	CDD	1	1
Coordination programmes Leader	CDD	0.1	0
Cdm Innovation – Transition énergétique	CDI	0.4	0.8
Cdm Education à l'environnement	CDD	1	1
Cdm Agriculture, aménagement, gestion de l'espace	Titulaire	1	0.6
Cdm Paysage – Urbanisme	CDD	0.8	0.8
R.A.F.	Titulaire	0.8	0.8
Cdm T.I.C.	CDI	1	1
Cdm Patrimoine	Titulaire	1	1
Remplacement Cdm Environnement	Remplaçant	0	0.75 (jusqu'en septembre)
Accueil – secrétariat	CAE	0.5	0
		<b>13.6</b>	<b>13.2</b>

## Emplois sur action : 7 agents – 5.35 ETP

Missions existantes : 5 agents – 4.1 ETP

Fonction	Statut	ETP BP 2017	Proposition 2018
Cdp Sports de nature	CDD	0.8	0.6
Cdp Espace valléen	CDD	1	1
Cdp Valorisation des productions	CDD	1	1
Cdp N2000	CDD	1	1
Cdp Gestion intégrée des risques	CDD	0.5	0.5
		<b>4.3</b>	<b>4.1</b>

Proposition Missions nouvelles : 2 agents – 1.34 ETP

Fonction	Statut	Proposition 2018
Cdp Observatoire – mise en en œuvre	CDD / Vacataire	0.34 (4 mois)
Cdm Agro-environnement - pastoralisme	CDD	1
		<b>1.34</b>

Prévisions stages : 20 mois

## Budget annexe (Effectifs – Bilan)

### Emplois - proposition 2018 : 3 agents – 2.2 ETP

Fonction	Statut	ETP BP 2017	Proposition 2018
Animation Leader	CDD	0.9	1
Gestionnaire Leader	Titulaire	1	1
Animation Leader	CDD	0.4	0
Appui gestion Leader	CDD	0.4	0.2
		<b>2.7</b>	<b>2.2</b>

#### 4.2. Evolution des charges de gestion générale

L'activité administrative du Syndicat mixte continue de se développer dans le cadre d'une maîtrise des dépenses de gestion générale. Les cotisations aux organismes extérieurs (obligatoires) représentent près de 20 000 € par an.

En 2016,

146 délibérations ont été prises ;

3 743 courriers ont été envoyés ;

1 246 mandats ont été effectués.

#### Charges à caractère général - Comptes 60, 61 et 62

Il est proposé de maintenir le montant de charges à hauteur du budget 2017

Proposition : **273 360.28€** (273 360.28€ au BP 2017)

#### Indemnités des élus - Compte 65

La Présidente ainsi que les 9 Vice-présidents bénéficient d'une indemnité équivalente à 15% de l'Indice Brut 1015 pour la Présidente et 7% de l'Indice Brut 1015 pour les Vice-présidents.

Ces montants correspondent à 50 % du montant maximum autorisé.

Il est proposé de maintenir ce régime indemnitaire en 2018.

#### Charges financières - Comptes 66

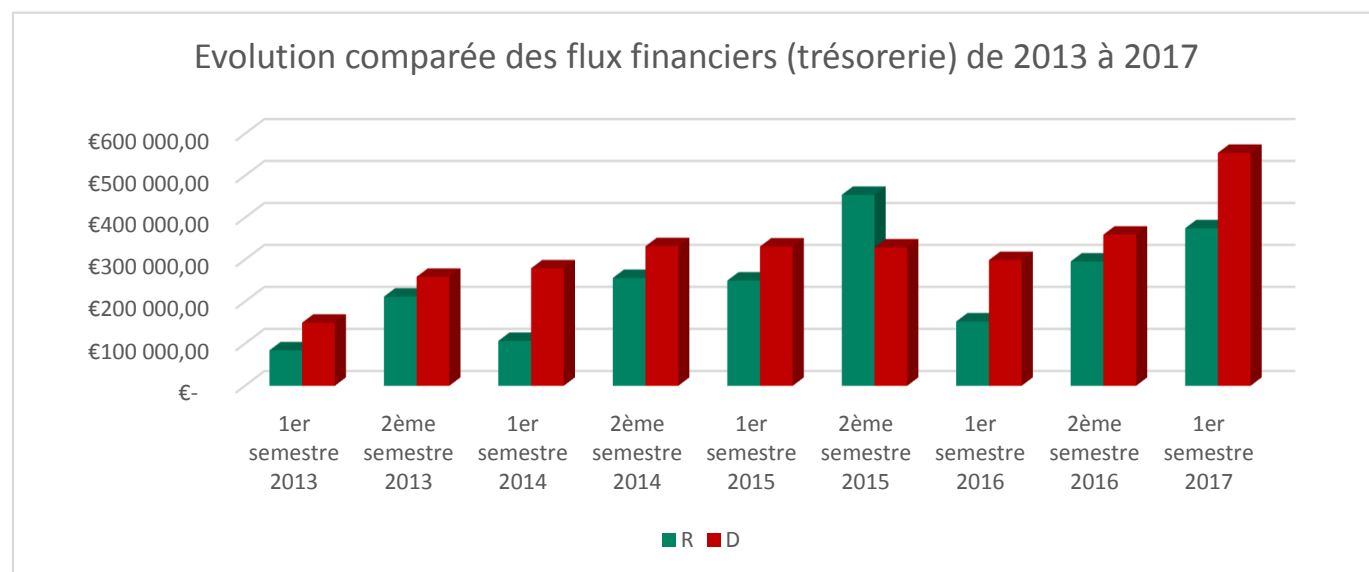
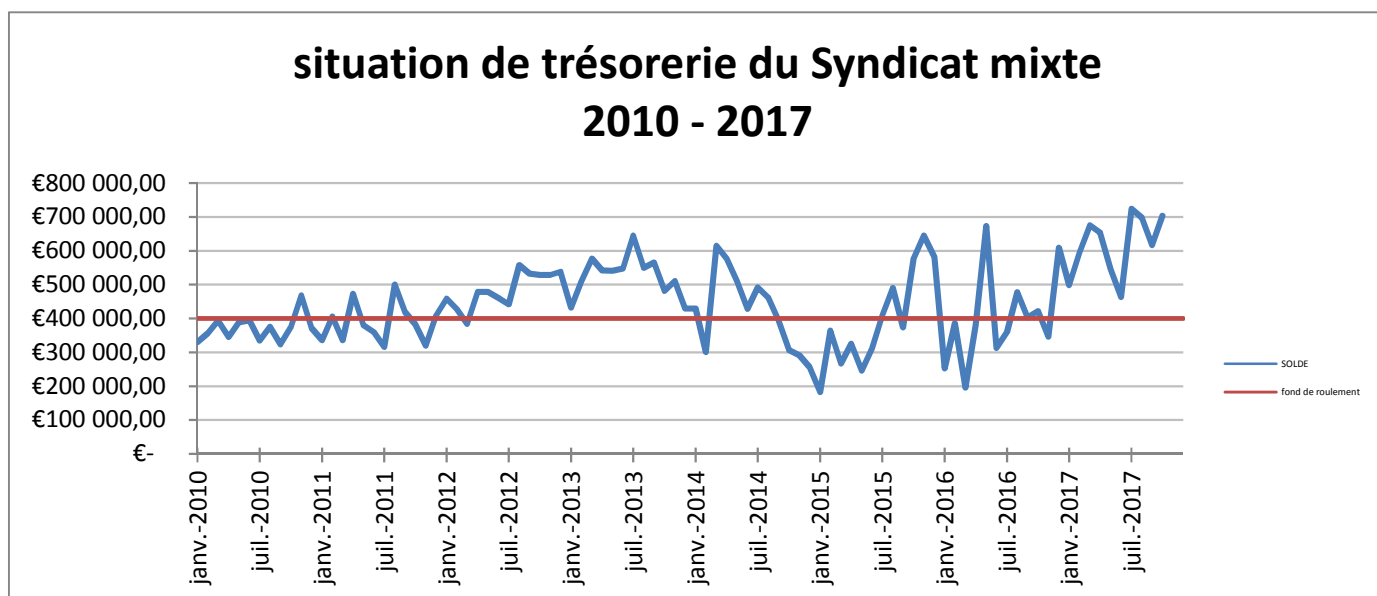
Proposition 2018 : **7 000 €** (intérêts d'emprunts liés à la construction de la Maison des Baronnie provençales)

#### Dotations aux amortissements - Comptes 68

Proposition 2018 : **12 000 €** (sous réserve d'acquisitions en décembre 2017)

### 4.3. Gestion de la trésorerie – Avances de fonds

La nécessité de conserver un fond de roulement de 400 000 € pour éviter de recourir à des services bancaires pour avancer les subventions.



## 5. DEPENSES D'INVESTISSEMENT : Programmation 2018

**La réalisation de la Maison des Baronnie provençales** pour un montant prévisionnel hors taxe de 1 450 000 €. Le Syndicat mixte du Parc participera à hauteur de 400 000 € par un emprunt à 15 ans. En fonction des engagements des autres partenaires sollicités (FEDER, Régions PACA et AURA, CD 05 et 26), des prêts relais sont à programmer, dont un prêt à court terme de 900 000 € garanti par les avis d'attribution de subventions déjà obtenues. Cette réalisation a déjà été programmée au BP 2016, il est donc proposé de maintenir cette programmation. L'opération pourrait se réaliser sur les exercices 2018 et 2019.

### Emprunt à moyen terme de 400 000 €

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

Un prêt de 400 000 € remboursable en 15 ans au taux fixe de 1,23 %.

Echéances trimestrielles dégressives à capital constant.

Première échéance après la date de déblocage des fonds.

Frais de dossier : 800 € TTC (non soumis à la TVA).

### Emprunt court terme de 900 000 €

Auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Court Terme de 900 000 Euros, remboursable en 21 mois maximum, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0,6 %. Les intérêts seront payables trimestriellement à terme échu – le capital in fine. Les frais de dossier s'élèvent à 1 800 €.

**L'Aménagement des Offices du Tourisme – Relais du Parc** pour un montant prévisionnel HT de 110 000 €. La mise en œuvre sera étalée jusqu'en 2018.

Ces opérations feront l'objet de demandes de subventions (86 000 €) au titre du programme Espace valléen en 2018.

**La mise en place de fontaines à eau chaude – Offices de Tourisme « relais du Parc »** pour un montant prévisionnel hors taxe de 41 430 € (Région PACA 30 000 € voté et Région AURA 11 430 € voté).

**Le déploiement de la signalétique du Parc (entrées de Commune, routes départementales, autoroutes, RIS et totem)**

#### Panneaux de signalétique Parc sur routes départementales (E33a)

21 panneaux installés sur les routes départementales situées à l'entrée du territoire du Parc (6 dans les Hautes-Alpes, 15 dans la Drôme). 4 panneaux supplémentaires sont intégrés au marché pour tout remplacement éventuel. La pose est assurée par les services techniques départementaux. Les derniers panneaux seront posés en début d'année 2018 au plus tard.

#### Panneaux de signalétique Parc à l'entrée des agglomérations

- Pour les communes classées du Parc, il est proposé des panneaux d'entrées d'agglomération de type E33b. Les points d'implantation sont au choix des communes, conformément à la réglementation en vigueur
- Pour les communes plus importantes, il est proposé la mise en place d'un totem, marquant à la fois l'entrée de ville et permettant de regrouper l'ensemble des pictogrammes et labels relatifs à la commune (plus beau détour de France, site remarquable du goût...).

Ces panneaux et totems font l'objet d'une commande groupée réalisée par le Parc en 2017 sur la base de 92 panneaux E33b et 12 totems, après consultations des communes.

La participation du Parc s'élève à 100 € par signalisation communale dans la limite de deux panneaux/totems par commune. Cette aide est valable pour toute commande passée avant le 30 avril 2018 afin d'inciter les communes à installer ces panneaux au plus vite.

### Mise en place d'une signalétique d'entrée de Parc sur les autoroutes A7 et A51

A7 au niveau de Bollène

A51 au niveau de Sisteron

Les plans de financement de ces deux opérations sont bouclés (autofinancement du Parc à 20% ; subventions régionales et des deux Sénatrices de la Drôme et des Hautes-Alpes).

Ces opérations nécessitent de se coordonner avec les sociétés gestionnaires d'Autoroutes et les Préfectures de Régions.

Des investissements relatifs au renouvellement du matériel informatique sont également programmés sur les mêmes bases que les années précédentes.

## **6. Patrimoine du Syndicat mixte au 15 novembre 2017**

L'Intégration, dans l'actif du Syndicat mixte du Parc, des biens du Syndicat mixte de préfiguration suite à sa liquidation est réalisée fin 2017 conformément aux délibérations du Comité syndical n°2017-01-14 du 5 janvier 2017 et du bureau Syndical n° 2017-10-09 du 9 Novembre 2017.

### PATRIMOINE

- ◆ Parc informatique : 28 ordinateurs, un serveur et un firewall
- ◆ Divers : Mobiliers, matériels ... :
  - Téléphones : 14 fixes et 6 portables
  - 2 appareils photos, 1 gps, 2 déchiqueteuses à papier, 3 petites imprimantes, une relieuse
  - 1 armoire forte (résistance au feu)
  - 2 frigos, 2 micro-ondes, 2 cafetières, 2 bouilloires, 1 table de cuisson,
  - 24 bureaux et 25 sièges
  - 1 banque d'accueil
  - 2 tables de cuisine
  - 25 armoires et étagères
- ◆ Matériel stands :
  - 2 tentes et leurs accessoires, 3 comptoirs de présentation, 3 banques d'accueil, 1 table basse pliable, 2 fauteuils pliables
  - 4 flammes, 2 bâches
  - 12 grilles et 14 pieds
  - 3 expositions itinérantes
  - 2 vitrines d'exposition
- ◆ Cabane pastorale mobile
- ◆ 25 panneaux signalétiques d'entrée de Parc
- ◆ 15 fontaines à eau chaude (dans les OT)

## **7. ETAT DE LA DETTE**

**Néant**